



Municipalité de
Sainte-Ursule

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT # 411-26
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS·ES MUNICIPAUX

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule :

Le Conseil municipal a adopté le 7 avril 2026 le règlement # 411-26 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Le règlement # 411-26 est disponible pour consultation au bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE 9^{IÈME} - JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX (2026-04-09)

Guylaine St-Louis
Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière



Municipalité de
Sainte-Ursule

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT # 411-26 **ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE** **DÉONTOLOGIE DES ÉLUS·ES MUNICIPAUX**

Je soussignée, Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 9 avril 2026

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois d'avril 2026.

Guylaine St-Louis

Guylaine St-Louis

Directrice générale et Greffière-trésorière